



Collectif des Associations Musulmanes de Saint-Quentin- en-Yvelines et de ses environs

Monsieur LAUGIER,
Président de SQY

Saint Quentin en Yvelines,
le 23 février 2017

Copie : Le préfet des Yvelines, les députés des 1^{ère}, 3^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} circonscription des Yvelines, le Président de l'union des Maires des Yvelines, le Président du conseil départemental des Yvelines, le CFCM, le CRCM et le CIMY.

Objet : Re conduite du dispositif de l'abattoir mobile pour l'Aïd-al-Adha 2017.

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous au sujet du dispositif de l'abattoir mobile concernant l'évènement de l'Aïd-al-Adha.

Depuis 2007, la mise à disposition de l'abattoir mobile a permis aux citoyens de confession musulmane de célébrer l'Aïd-al-Adha dans des conditions sanitaires et rituelles optimales.

A la mise en place de ce dispositif, Monsieur le Préfet avait sans équivoque invoqué l'impérieuse nécessité de mettre tout en œuvre afin d'en assurer la sécurité sanitaire et celle des usagers. Dans le même esprit, l'avis du conseil d'état autorise la participation des collectivités précisément dans les conditions qui sont les nôtres (*CE, Décision du 19 juillet 2011, n°309161*).

Grâce à cette organisation, nous avons pu célébrer cette fête très importante du culte musulman qui, au-delà des aspects sanitaires et religieux, offrait à la communauté musulmane de Saint-Quentin-en-Yvelines le sentiment d'être respectée et de faire partie intégrante de la société française.

Le 14 décembre dernier, Monsieur FAVIER a fait part des difficultés à renouveler cette manifestation. S'en est suivi quelques échanges sur les raisons de ce désengagement souhaité et les prémices de solutions alternatives. Nous étions étonnés car nous avons aussi appris de Monsieur MALANDAIN la proposition de maintenir le dispositif pour l'édition 2017 sur la zone d'activités des Bruyères.

Conscients du désir de SQY de se désengager progressivement de ce dispositif, il ne nous était jusqu'à présent pas possible de prendre le relais faute d'existence officielle de notre structure. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous informer que nous allons prochainement déposer les statuts du CAM78, projet débuté avant l'Aïd dernier et qui

nous permettra d'amorcer la collaboration dans la gestion du dispositif de l'abattoir mobile.

A six mois de la célébration de l'Aïd, nous vous proposons de nous réunir afin de pouvoir poser les jalons d'une gestion conjointe qui nous conduira à terme à la gestion pleine et entière de l'abattoir mobile par le CAM78.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Associations signataires

AVECC	Association Vivre Ensemble nos Cultures à Coignières
ALIF	Association des Musulmans d'Alif à Elancourt
AMG	Association des Musulmans de Guyancourt
AMLV	Association des Musulmans de La Verrière
AMC	Association des Musulmans des Clayes-sous-Bois
AMMaurepas	Association des Musulmans de Maurepas
AMP	Association des Musulmans de Plaisir
AMR	Association des Musulmans de Rambouillet
ASCMSCF	Association Socio-Culturelle des Musulmans de Saint-Cyr-l'Ecole/Fontenay-le-Fleury